

15ème législature

Question N° : 34281	De Mme Caroline Fiat (La France insoumise - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Détrences psychologiques liées à la crise sanitaire de la covid19	Analyse > Détresses psychologiques liées à la crise sanitaire de la covid19.
Question publiée au JO le : 24/11/2020 Réponse publiée au JO le : 13/07/2021 page : 5588		

Texte de la question

Mme Caroline Fiat alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la croissance des troubles psychologiques durant la crise sanitaire et sur les réponses nécessaires de l'État à cet égard. Les deux périodes de confinement et plus largement la période sanitaire entraînent des difficultés sociales, économiques et éducatives. De ces difficultés découlent des troubles psychologiques. Le monde de la santé alerte sur l'augmentation des cas de dépression, information confirmée par Jérôme Salomon, le directeur général de la santé, le 17 novembre 2020. Face à cette situation, l'État doit prendre ses responsabilités. Le système de santé français bénéficie de structures dédiées à l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des Français souffrants de dépression et de troubles psychologiques. Les centres médico-psychologiques (CMP) et les centres médico psycho pédagogiques (CMPP) ont démontré leur efficacité mais manquent cruellement et sont répartis inégalement sur le territoire tel que le démontre le rapport sur la psychiatrie, auquel Mme la députée a participé, remis en 2019. Elle lui demande quelles dispositions concrètes concernant l'accueil de publics fragiles, connaissant une difficulté psychique, relevant d'un trouble de santé mentale, il compte mettre en œuvre dès à présent pour apporter les réponses nécessaires aux Français.

Texte de la réponse

La dimension psychique de la crise sanitaire liée à la COVID-19 est indissociable et tout aussi importante que sa dimension somatique. Santé Publique France soutient certains sites de référence tels que Psycom, Stopblues mettant à disposition des ressources pour aider à la gestion du stress et de l'anxiété. Il existe également un panel de dispositifs d'écoute et de soutien en ligne tels que SOS Crise (0800 19 00 00), Soliud'écoute (08 00 47 47 88), et la Cellule de soutien psychologique pour les chefs d'entreprise (0 805 65 50 50). De plus, afin de veiller à la surveillance de la santé mentale de la population, une enquête régulière est menée par Santé publique France : CoviPrev. Concernant plus spécifiquement la jeunesse, les dispositifs existants ont été mobilisés notamment Vigilans, dispositif de suivi et de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide, et le réseau des Maisons des adolescents. Les agences régionales de santé (ARS) sont mobilisées pour renforcer la réponse territoriale en fonction des besoins identifiés. Des actions spécifiques ont été engagées ou renforcées :La mise en place d'un numéro Vert « COVID » 0800 130 000, disponible 24h sur 24, qui propose une écoute aux personnes exprimant des troubles psychologiques, et auquel participe Fil Santé Jeunes, association spécialisée dans les 12-25 ans ;Le soutien à des associations offrant des services d'écoute, de soutien et d'informations à destination des étudiants avec



la mise à disposition d'un catalogue des ressources ;Le programme de formation « Premiers secours en santé mentale » (PSSM), développé depuis 2019 par PSSM France, les ARS et les services de santé universitaires dans une dizaine d'universités, avec une forte demande de ces universités ;La diffusion d'outils pour le repérage de l'état de santé des enfants et soutien aux parents, dont la promotion des dispositifs en lignes ;Les mesures prévues par le Ségur de la Santé avec le renforcement des psychologues dans différentes structures (MSP, CUMP et CMP) pour un accès accru à des consultations prises en charge ou le développement en cours du numéro national de prévention du suicide ;La mise en place de dispositifs d'urgence de prise en charge des séances de psychologues pour les publics spécifiques (chèque pay pour les étudiants ; chèque enfant/ado) ;L'appel à projets 2020 en direction des professionnels de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à hauteur de 20 millions d'euros. Il est également rappelé que le Président de la République Emmanuel Macron a appelé de ses vœux l'organisation d'Assises de la psychiatrie et de la Santé mentale, qui se tiendront à la rentrée. Le ministère des solidarités et de la santé et l'ensemble du Gouvernement mettent tout en œuvre pour répondre aux difficultés psychologiques rencontrées par les Françaises et les Français, et en particuliers les jeunes.